

**La France
insoumise**

jlm2017.fr

Jean-Luc
MÉLENCHON

 @JLMelenchon

 JLMelenchon

Dossier suivi par :

courrier@jlm2017.fr

Paris, le 08 février 2017

André Goretti
Président

Fédération Autonome
SPP-PATS

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve Loubet

Monsieur le Président,

Vous avez interrogé Jean-Luc Mélenchon concernant le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels et nous vous en remercions.

Le programme de la France Insoumise, « *L'avenir en commun* », porte une attention particulière à la question du temps de travail. Nous comprenons vos interrogations, qui sont légitimes. Vous trouverez ci-dessous nos réponses.

Sur la question du temps de travail, il est fondamental, pour nous, qu'un cadre national existe via le code du travail permettant d'éviter les dérives de certains employeurs (et le volontariat forcé des salariés).

Nous sommes favorables à l'application effective des 35 heures, avec la réintroduction de majorations réelles pour les heures supplémentaires. Nous convoquerons également une conférence nationale sur le partage du temps de travail et l'impact du progrès technologique, visant à favoriser le passage à la semaine de quatre jours pour aller vers les 32h.

Évidemment, au sein de ce cadre que constitue la durée légale, l'organisation du temps de travail est spécifique à chaque profession. Dans le domaine de la santé, de la protection des personnes et des biens, le maintien de la garde opérationnelle ne permet pas l'application brute des 35hrs. C'est pour cela que la garde en 12hrs ou en 24hrs cohabitent.

Il nous semble que c'est aux organisations représentatives du personnel, à l'échelle de la profession, qu'il revient de porter une position en la matière. Il nous semblerait en effet préférable de privilégier la garde en 12hrs (comme les paramédicaux dans les SMUR ou dans les services d'urgences) dans le respect de la législation sur le temps de travail. Néanmoins, la garde de 24hrs permet une organisation du temps de travail spécifique pour le salarié qui peut être mise en place dans certains cas.

Quoi qu'il en soit, un principe régit notre orientation politique, et ce pour toutes les professions : « toute heure travaillée doit-être payée ». Nous sommes donc logiquement pour la suppression du régime des équivalences et de la différence entre Amplitude et Temps de travail effectif. Aussi bien chez les sapeurs-pompiers, que dans la convention collective du transport sanitaire et routier, car à notre sens un salarié travaille quand il est tenu d'être à la disposition permanente de son employeur.

Jean-Luc Mélenchon BP 10031, 75462 PARIS cedex 10

www.jlm2017.fr

Aussi, le fait que chez les sapeurs-pompiers professionnels, le rappel de garde se produise de plus en plus souvent est une des conséquences visibles des politiques d'austérités pratiquées depuis de nombreuses années.

Nous proposerons donc de doter les SDIS de moyens suffisants pour maintenir les effectifs de garde car soit le personnel est au complet et alors les rappels de garde n'ont plus lieu d'être (hors événements majeurs), soit le personnel est en nombre insuffisant et l'embauche est alors nécessaire.

Enfin, nous reconnaissons la pénibilité de votre métier. D'ailleurs, dans notre programme *l'Avenir en commun*, nous rétablirons la retraite à 60 ans avec une durée de cotisations de quarante ans pour une retraite à taux plein. Nous dégèlerons le point d'indice qui augmentera proportionnellement à notre hausse du SMIC (1326 € net). Nous instaurerons une vraie reconnaissance d'un départ anticipé à la retraite sur la base de la pénibilité du travail (travail de nuit, risque encourus, ...) auquel les Sapeurs-Pompiers professionnels pourront être éligibles.

Voici nos réponses à vos questionnements, qui n'ont pas pour autant traité l'ensemble des questions liées à l'organisation des secours en France car la question de la réponse opérationnelle, du lien 18-15, de la classification des interventions notamment sont autant de sujets passionnants où votre avis en tant que professionnels et organisations syndicales est central.

Soyez assurés de notre soutien aux Sapeurs-Pompiers tant professionnels que volontaires, aux personnels administratifs techniques et spécialisés.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, nous vous invitons également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard et Jacques Généreux

Co-responsables du programme de la France Insoumise